



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



BREVES ÉCONOMIQUES DU BENELUX

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES

DE LA HAYE ET BRUXELLES

Mars 2022

AU SOMMAIRE

P.2 L'IMPACT DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN SUR LES PRIX DE L'ÉNERGIE

BE | NL | LU : l'inflation énergétique est exacerbée par la guerre en Ukraine et les gouvernements du Benelux mettent en place des mesures.

P.3 LIENS COMMERCIAUX DU BENELUX AVEC LA RUSSIE

BE | NL | LU : une balance commerciale déficitaire pour la Belgique et les Pays-Bas, excédentaire pour le Luxembourg

P.5 LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES DU BENELUX

BE | NL | LU : une forte dépendance aux énergies fossiles avec une volonté de développement des EnR, mais une divergence politique concernant le nucléaire

P.7 ÉVÉNEMENTS À VENIR

ÉDITO

La crise sanitaire de la COVID-19 est aujourd'hui sous-contrôle au Benelux. Aux Pays-Bas, l'ensemble des restrictions a été levé le 23 mars ; seul le port du masque reste obligatoire dans les avions et les aéroports. En Belgique, le comité de concertation du 4 mars a décidé du passage au code jaune du baromètre corona. Il implique la fin de l'utilisation du Covid Safe Ticket, du port du masque généralisé dans les espaces publics et clos, des restrictions dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie, de la situation d'urgence épidémique et du plan national d'urgence déclenché le 13 mars 2020. Au Luxembourg, depuis le 11 mars 2022, la plupart des mesures ont été abrogées. Des mesures sanitaires restent en vigueur dans les structures de soin et les transports publics (port du masque).

En revanche et comme ailleurs, les pays du Benelux sont désormais confrontés aux conséquences de la guerre en Ukraine, en particulier à l'inflation des prix énergétiques. C'est pourquoi nous dédions cette édition de mars des brèves économiques du Benelux aux conséquences macro-économiques des tensions actuelles sur les économies de la zone et aux mesures de politiques énergétiques prises dans les 3 pays : ils dépendent encore fortement des énergies fossiles et souhaitent décarboner leur mix énergétique en ayant recours aux énergies renouvelables, voire au nucléaire pour les Pays-Bas.

L'impact du conflit russo-ukrainien sur les prix de l'énergie

Pays-Bas – Les conséquences incertaines de la guerre en Ukraine pour la reprise économique.

Si les prévisions officielles restaient optimistes quant à la croissance économique qui devrait se situer proche de +3,5% en 2022 et de +1,5% en 2023, le patronat, ainsi que les économistes des principales banques se montrent plus pessimistes. Si les prix énergétiques restent à leur niveau élevé jusqu'en 2023 et si les indicateurs économiques (commerce et confiance notamment), continuent à se dégrader, cela pourrait même résulter en une « courte récession » en 2022.

Scénarios de base CPB et DNB	2022	2023
Croissance du PIB	3,5% à 3,7%	1,5% à 1,7%
Taux d'inflation	5,2% à 6,7%	2,4% à 2,8%
Pouvoir d'achat	-2,7%	1,9%

La crise pèsera surtout sur l'inflation et le pouvoir d'achat des Néerlandais. Ainsi, les projections de base du CPB et de la DNB prévoient un taux d'inflation entre 5% et 7% en 2022, pouvant même aller jusqu'à 9,5% dans un scénario dégradé. Ils confirment qu'une augmentation des prix du gaz sera le principal canal de transmission macroéconomique de la guerre en Ukraine à l'économie néerlandaise. Le pouvoir d'achat des ménages devrait ainsi reculer de -

2,7% en moyenne, mais potentiellement de -5,2% si la prévision pessimiste se confirme.

Le gouvernement a annoncé des mesures pour contrer la perte de pouvoir d'achat des ménages qui totalisent un coût budgétaire de 2,8 Md€ et viennent compléter un premier paquet de mesures de 3,2 Md€ annoncées en octobre 2021. Cela comprend : (i) une baisse temporaire de la TVA sur l'énergie de 21 à 9%, (ii) une baisse temporaire des accises de 17 centimes pour le SP95 et 11 centimes pour le gazoil, (iii) une hausse de l'allocation ponctuelle aux ménages les plus modestes à 800€/ménage, (iv) 150 M€ supplémentaires pour la rénovation énergétique des logements. Ces mesures devraient entrer en vigueur en avril pour la baisse des accises et en juillet pour la baisse de la TVA et seront maintenues jusqu'à la fin de l'année.

Belgique – L'inflation énergétique est particulièrement élevée.

L'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) en Belgique a augmenté tout au long de l'année 2021 pour s'établir à 3,2% en moyenne (contre 0,4% en 2020), le niveau le plus élevé depuis 2011. Cette inflation est due aux deux tiers à la hausse des prix de l'énergie. Cette dernière est deux fois plus importante en Belgique (+22% en 2021) qu'en France (+11%). Cela s'explique par le faible niveau des taxes sur le mazout de chauffage et par le fait que les prix de gros se répercutent plus rapidement sur la facture d'électricité et de gaz car la Belgique compte davantage de contrats à prix variable. Face à l'augmentation de l'inflation énergétique (+60% en février 2022 en glissement annuel), les prévisions d'inflation pour 2022 du Bureau fédéral du Plan ont été révisées à la hausse : le taux d'inflation (mesuré par l'indice national) annuel devrait s'élever à 6,2% en 2022 et 1,5% en 2023.

Un troisième paquet de mesures a été adopté mi-mars par le Gouvernement fédéral pour faire face à la crise de l'énergie. Deux paquets de mesures de soutien avaient été adoptés en octobre 2021 et février 2022, visant à alléger la facture énergétique des ménages belges. Le conflit russo-ukrainien a rendu nécessaire l'adoption d'un troisième paquet de mesures de court terme par l'échelon fédéral belge. Ce dernier s'est accordé sur (i) la baisse temporaire des accises sur le diesel et l'essence, (ii) la baisse temporaire de la TVA à 6% sur le gaz et l'électricité, (iii) une réduction de facture de 200€ pour les ménages qui se chauffent au mazout, (iv) la prolongation de trois mois du tarif social élargi.

Luxembourg - En février 2022, le taux annuel d'inflation a atteint 6,6%. Encore une fois, cela s'explique principalement par une hausse des prix de l'énergie. En février, le diesel a progressé de 6,2%, l'essence de 4,9% et le mazout de chauffage de 12,1%. Plus généralement, les produits pétroliers se sont renchérissés de 51,7% entre février 2021 et février 2022.

De nombreuses mesures ont été prises fin février par le Gouvernement pour pallier les effets de la hausse des prix sur les ménages : une « prime énergie » comprise entre 200 et 400€ est allouée aux ménages bénéficiant de l'allocation de vie chère (allocation sociale versée aux ménages à revenus modestes), le public bénéficiaire de l'allocation de vie chère est élargi de 25%, une partie des coûts du réseau de gaz est prise en charge par l'Etat afin d'abaisser le prix final à la consommation du gaz pour les ménages et les entreprises, une aide non remboursable de l'Etat est rendue possible pour les ménages n'étant pas en mesure de payer leur facture d'électricité. Ces mesures font suite à un premier paquet de mesures annoncé en octobre 2021, dont la revalorisation de l'allocation de vie chère d'au moins 200 euros par ménage, entrée en vigueur en janvier 2022.

Liens commerciaux du Benelux avec la Russie

Pays-Bas – Une balance commerciale déficitaire pour les Pays-Bas. En 2019, avant que n'éclate la crise sanitaire, les importations de Russie s'élevaient à 15,7 Md€ et les exportations des Pays-Bas représentaient 6,5 Md€. En 2020, le déficit avec les principaux fournisseurs d'hydrocarbures, dont la Russie, s'est fortement réduit (9,5 Md€ d'importations et 6 Md€ d'exportations). La Russie était ainsi le 16ème client des Pays-Bas et leur 8ème fournisseur de biens. Inversement, les Pays-Bas sont le 2ème client de la Russie et leur 14ème fournisseur.

Les importations néerlandaises de biens en provenance de Russie (15,7 Md€ en 2019) sont composées à 90% d'hydrocarbures (14 Md€ selon le CBS). Les Pays-Bas ont également importé 642 M€ de métaux non-ferreux (tels que le nickel et le cuivre), 199 M€ de produits chimiques organiques et 96 M€ de produits chimiques non organiques. En termes de dépendance, 18,6% du pétrole brut et des produits de raffinerie importés aux Pays-Bas provenaient de Russie en 2019 (19,9% les onze premiers mois de 2021). Une part significative (31,7% en 2019 ; 28,6% en 2021) des combustibles fossiles importés par les Pays-Bas (produits pétroliers et gaz confondus) sont réexportés. Les Pays-Bas ont surtout exporté en 2019 des machines et du matériel de transport ainsi que des produits médicaux. Les exportations totales de biens vers la Russie représentent 1% des exportations totales; 44% des exportations néerlandaises vers la Russie étaient en outre en 2021 des réexportations.

Selon la banque centrale DNB, le stock d'IDE néerlandais en Russie atteignait 25,2 Md€ en 2020. Bien que les investissements néerlandais en Russie aient été relativement stables ces dernières années, des changements sectoriels

sont visibles. Les entreprises néerlandaises du secteur de l'extraction minière et de la chimie, du commerce de détail, du transport et du stockage ont le plus investi en Russie. En revanche, on observe un important désinvestissement russe ces dernières années notamment dans le secteur financier néerlandais (-2,27 Md€ en 2018 - flux). La Russie investit cependant dans l'extraction minière et la chimie néerlandaises (+1,8 Md€ en 2018 - flux). À noter qu'en juin 2021, la Russie a décidé unilatéralement de résilier la convention fiscale bilatérale avec les Pays-Bas.

Belgique – Une balance commerciale également déficitaire pour la Belgique. Le volume des échanges entre la Belgique et la Russie est relativement faible puisqu'il s'établit à 7,2 Md€ en 2020 (soit 1,4% du volume d'échange total). La Belgique entretient avec la Russie un déficit commercial de 1,7 Md€ en 2020 (soit le sixième déficit commercial de la Belgique cette année-là) et de 2,6 Md€ sur les onze premiers mois de 2021.

La Russie est le 14ème fournisseur de la Belgique. Les principaux produits importés de Russie sont des matières premières pour son industrie : les produits minéraux, les perles naturelles et les métaux communs et précieux représentent près de 90% des importations de la Belgique avec la Russie. La Belgique exporte en Russie, son 15ème client, des produits des industries chimiques, des machines mécaniques, des matières plastiques ainsi que des produits alimentaires comme des boissons et du tabac.

Le port de la ville d'Anvers a des liens étroits avec la Russie, ce pays étant le second fournisseur de diamants bruts et le cinquième partenaire commercial du premier port de Belgique. De fait, le volume total de marchandises chargées et déchargées à Anvers, en provenance ou à destination de Russie, s'élève à 11,6 millions de tonnes en 2021, ce qui représente 4,8% du transbordement total. Le secteur aéroportuaire belge, via l'activité de l'aéroport de Liège, est également lié à la Russie, mais de manière marginale (7% du volume total du fret).

Luxembourg - Malgré de faibles volumes d'échange (136,2 M€ en 2020), le Luxembourg entretient avec la Russie un excédent commercial (échanges de biens) important, ayant atteint 131 M€ en 2021. La Russie constitue ainsi le deuxième excédent commercial du Luxembourg, derrière l'Autriche (139 M€) et devant l'Espagne (115 M€). Plus précisément, la Russie est le 15e client du Luxembourg pour les échanges de biens en 2021 (147 M€ d'exportations, soit 1,1% des exportations totales du Luxembourg), derrière la République tchèque (175 M€) et devant le Canada (124 M€). Les principaux produits exportés en Russie sont les ouvrages en plastique et en caoutchouc (41 M€ en 2020), notamment les pneumatiques produits par Goodyear Dunlop Tires Operations SA et les plastiques pour batteries produits par Accumalux, les ouvrages en bois (19,9 M€), les machines et appareils (24,4 M€) et les ouvrages en acier (10,3 M€), produits par ArcelorMittal. En revanche, les importations luxembourgeoises en provenance de Russie, son 26e fournisseur, sont marginales (24,2 M€).

Les échanges entre la Russie et le Luxembourg sont soutenus par la présence d'entreprises luxembourgeoises en Russie dans les domaines de l'acier (ArcelorMittal, Paul Wurth) et du plastique pour batteries (Accumalux). Les échanges de services entre le Luxembourg et la Russie s'élèvent à 388 M€ en 2020 (soit près de trois le volume d'échange de bien), dont 191 M€ d'exportations et 197 M€ d'importations.

Le Grand-duché représente, en 2020, 6% des IDE en Russie par pays d'origine immédiate, se situant au cinquième rang derrière Chypre (28%), les Bermudes (8%), les Pays-Bas (8%) et le Royaume-Uni (7%).

Les politiques énergétiques des pays du Benelux

Les trois pays de la zone Benelux souhaitent décarboner leur mix énergétique et ainsi limiter les importations d'énergie fossile. Les Pays-Bas dépendaient à hauteur de 87% des énergies fossiles en 2020, dont les importations sont en hausse. D'après l'office central de statistique CBS, 45% de l'énergie primaire est issue du gaz naturel, 36% du pétrole et 6% du charbon. La dépendance énergétique de la Belgique s'élève à 77,8% en 2020 ; en particulier, 71,8% de l'énergie primaire belge est issue de combustibles fossiles, qui sont importés. Le système énergétique du Luxembourg se caractérise également par une forte dépendance aux importations et combustibles fossiles. Ses deux premières sources d'énergie, le pétrole (61% du mix énergétique final) et le gaz naturel (16%) sont importées.

En particulier, le gaz représente une part importante de la consommation d'énergie des Pays-Bas et de la Belgique. Le gaz naturel est la source d'énergie historique aux Pays-Bas avec une consommation de 40 Md de Nm³ de gaz par an en 2021 et une production électrique qui en dépend à 57%. Le pays dispose d'un des plus grands champs gaziers du monde à Groningue, mais le gouvernement a été contraint en 2018 de mettre fin à son extraction (prévue en 2022) en raison des tremblements de terre qu'elle génère (200 000 habitants concernés). Les Pays-Bas sont ainsi devenus importateurs net de gaz en 2018, alors qu'ils fournissaient auparavant 10% du gaz en UE. Pour la Belgique, la dépendance aux champs gaziers néerlandais s'élève à 36% et devra être compensée à mesure que leur exploitation se réduira. 24% des importations de gaz belge proviennent de pays tiers (Russie : 6%). Enfin, la part du gaz dans la consommation électrique du Luxembourg (directe, ou indirecte par le biais de l'électricité produite à partir de gaz) s'élève à 17%.

Les pays du Benelux mènent une politique volontariste pour développer les EnR, en particulier le Luxembourg. Les énergies renouvelables représentent entre 10% et 12% du mix énergétique de chacun des pays du Benelux. Ils développent tous trois des stratégies ambitieuses pour accroître cette part. La Belgique entend porter à 30% la production d'énergie renouvelable d'ici 2030 : le gouvernement fédéral a annoncé le 18 mars un investissement à hauteur de 1,1 milliard d'euros supplémentaires dans le renouvelable afin d'accélérer l'indépendance vis-à-vis des combustibles fossiles. Le Luxembourg mise sur une « offensive solaire » (subventions à l'installation, réductions tarifaires, simplifications réglementaires etc...) et sur le développement de l'éolien (il a signé un accord de coopération avec le Danemark en vue de développer un projet éolien offshore d'une capacité de 10 000 MW, dont la production sera exportée vers le Grand-Duché), de la géothermie, du biogaz et des pompes à chaleur. Cette stratégie rejoint celle des Pays-Bas, qui visent en outre à réduire la part de la biomasse ligneuse dans leur mix énergétique (54% des EnR en 2020). Pour l'éolien offshore, les Pays-Bas ambitionnent d'atteindre 11 GW de capacité installée en 2030.

Ils ont choisi des stratégies opposées sur l'inclusion du nucléaire dans leur mix. Les Pays-Bas renforceront la part du nucléaire dans leur mix électrique. L'accord de la coalition gouvernementale des Pays-Bas, auquel est lié le gouvernement entré en fonction en janvier 2022, cible une réduction de 60% en 2030 des émissions de GES (contre 55% en UE) par rapport à 1990. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, le gouvernement fait le choix d'inclure le nucléaire dans le mix énergétique, en prévoyant à la fois une prolongation de la durée de vie de la seule centrale en activité et la construction de deux nouvelles centrales (avec un budget dédié de 5 Md€). Aujourd'hui, le nucléaire représente 3% de la production électrique et 2% de l'énergie consommée aux Pays-Bas.

Avec une sortie partielle du nucléaire en 2025, la Belgique emprunte un chemin différent. En 2003, la Belgique a voté la loi de sortie du nucléaire,

impliquant la fermeture des sept réacteurs exploités par Engie-Electrabel, d'une capacité de 6GW, au plus tard en 2025. Cette fermeture a été confirmée dans l'accord de Gouvernement de l'actuelle coalition qui prévoyait une clause de revoyure en cas de mise en danger de la sécurité d'approvisionnement ou d'impact négatif sur les prix. La crise de l'énergie exacerbée par le conflit russo-ukrainien a conduit à l'annonce le 18 mars de la prolongation des deux réacteurs les plus récents, Doel4 et Tihange3, pour une durée de dix ans et une capacité de 2 GW. La part du nucléaire dans le mix électrique belge (52% en 2021) doit être provisoirement compensée par des centrales au gaz ; les premières enchères ont permis de sélectionner environ 2,5 GW de capacités additionnelles au gaz. Le projet d'Engie à Vilvorde n'ayant pas obtenu son permis d'urbanisme à temps, un nouveau projet devrait être sélectionné afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique en Belgique pour l'hiver 2025.

Le gouvernement du Luxembourg, qui importe 80,7% de son électricité (14% du mix énergétique luxembourgeois), est pour sa part défavorable au développement du nucléaire tant au niveau national qu'au niveau européen. Réticent à importer de l'électricité française, plus de la moitié (56,4%) de l'électricité consommée au Luxembourg est donc importée d'Allemagne.

Les gouvernements et clusters du Benelux souhaitent se constituer en plateforme d'échange d'hydrogène pour le nord-ouest de l'Europe. Du fait de la prédominance de l'industrie chimique et pétrochimique, les trois pays de la zone Benelux utilisent déjà l'hydrogène de façon importante. La production est estimée à 10,2 Md de m³ aux Pays-Bas, et à 5,7 Md de m³ en Belgique et concentrée dans des clusters industriels. En outre, les ports, aéroports et axes terrestres et fluviaux du Benelux supportent un trafic de marchandises estimé en 2013 à 2,4 milliards de tonnes par an, fortement émetteur en GES. Le Benelux gagnerait donc à une utilisation accrue d'énergie décarbonée dans ce secteur, notamment l'hydrogène, pour atteindre ses objectifs climatiques. Sans surprise, les trois pays souhaitent participer au projet important d'intérêt européen commun (IPCEI) sur l'hydrogène.

Les gouvernements de la zone misent sur la constitution d'un hub énergétique pour le nord-ouest de l'Europe pour l'hydrogène décarboné, fondé sur : (i) les installations de production d'EnR, (ii) les infrastructures portuaires pour l'importation d'hydrogène vert (par ex. Oman, Arabie Saoudite, Maroc, Portugal) – qui est un des objectifs de la fusion en février 2021 des ports d'Anvers et de Zeebrugge, et (iii) les pipelines de transport d'hydrogène (notamment le réseau d'AirLiquide, 613 km en Belgique) et de gaz (pouvant être converties). Les Pays-Bas et la Flandre soutiennent les solutions de captage et de stockage de carbone (CCS) : leurs infrastructures ainsi que la possibilité d'utiliser d'anciens gisements de gaz en Mer du Nord pour le stockage sont un potentiel complémentaire. La constitution d'une telle plateforme constitue un avantage concurrentiel et un facteur d'attractivité pour le tissu industriel. Une des conditions de sa réalisation est le déploiement d'un réseau public de transport d'hydrogène grâce au projet « backbone hydrogène » initié par onze opérateurs de réseau de gaz européens.

Événements à venir

22/03/2022 – Conférence : Présidence française de l'UE - L'Europe de la connaissance

Académie Royale de Belgique - Ambassade de France en Belgique

Avec Sylvie Retailleau, Marin Dacos, Véronique Halloin, Nicolas Cudre Mauroux, Didier Viviers

24/03/2022 – Conférence : Alain Juppé sur le thème de « La ville de demain »

Hôtel de Ville de Bruxelles - CCI France Belgique

Avec Alain Juppé et Joan Condijs

29-01/04/2022 – Délégation Commerciale Française : Intertraffic 2022

Intertraffic au RAI Amsterdam - Business France
Avec Alyce, Data New Road, Emovis, Imprimerie Nouvelle, IPM France, Neovya, Nextérité, Olikrom, Sysnav, Ubitransport, Wintics

05/04/2022 – Networking & Séminaire : Seeding responsible consumption & production

Koninklijk Instituut voor de Tropen (KIT) - CCI France Pays-Bas

06/04/2022 – Présidence française de l'UE – « Quel rôle pour les Universités européennes dans la construction de l'Europe du futur ? »

Université de Leiden – Institut Français des Pays-Bas

19/04/2022 – Soirée Spéciale Cocktail & Networking : Election Présidentielle

Hague Corporate Affairs, La Haye - CCI France Pays-Bas

21/04/2022 - Soirée de Patronage - Spring lights

CCI France Pays-Bas

27/04/2022 - Dîner-conférence : transition écologique des entreprises industrielles

CCI France Belgique

Avec Luc Vandenbulcke, CEO de DEME

16-17/05/2022 - Colloque : Présidence française de l'UE - « Hydrogène : comment décarboner ensemble, au-delà des frontières ? »

Ambassade de France en Belgique – Grand Est-Europe

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international